

GÉRARD COLLOMB  
**ÉVIDEMMENT**  
**LYON**

ÉLECTIONS  
MUNICIPALES  
23 & 30 MARS  
2014 LYON

[WWW.GERARDCOLLOMB2014.FR](http://WWW.GERARDCOLLOMB2014.FR)

Madame, Monsieur,

Dans un courrier électronique en date du 6 février 2014, vous nous avez sollicités dans le cadre de la campagne des élections municipales.

Nous vous prions de trouver ci-joint les réponses de Gérard Collomb et des équipes « Évidemment Lyon » à votre questionnaire.

Soyez assurés de notre volonté à continuer à œuvrer pour la préservation et le développement de la nature en ville, notamment par le biais de la protection, de la valorisation et de la création de jardins pour le bénéfice de tous les Lyonnais.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

*L'équipe de campagne de Gérard COLLOMB*



## QUESTIONNAIRE DU PACTE POUR LE JARDIN

### RÉPONSES DE GÉRARD COLLOMB

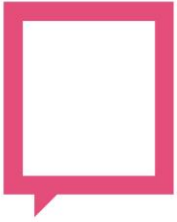
#### POUR LA LISTE « ÉVIDEMMENT LYON »

#### *Quels objectifs vous fixez-vous à l'horizon 2020 pour végétaliser votre ville, et pourquoi ?*

Depuis quelques années, nous avons tous vu nos concitoyens pris d'une véritable fièvre verte. C'est un engouement qui ne date pas d'hier mais dont les symptômes sont différents selon les époques car **la construction de la ville, et donc sa conception, est indissociable de son rapport à la nature.**

Selon les époques, les modes de pensée sur cette question ont considérablement variés : la nature hostile du Moyen-âge contre laquelle il fallait se protéger, le besoin de nature à travers la création des parcs pour compenser les conditions de vie de la ville industrielle, l'oubli ou la mise à distance de la nature au XX<sup>ème</sup> siècle, et enfin, plus récemment, la nature comme bien commun qu'il faut protéger et surtout développer. Car au-delà de ses vertus socialisantes, **la nature en ville révèle de nombreux atouts :**

- Préservation de la biodiversité,
- Amélioration de la santé des habitants,
- Vertus thermiques et bioclimatiques avec réduction des îlots de chaleur urbains,
- Agriculture périurbaine permettant le développement de circuits courts,
- Développement des modes doux,
- Phytoremédiation des sols, comme nous l'expérimentons dans le 9<sup>e</sup> arrondissement,
- Dépollution de l'air, comme nous le faisons à Perrache grâce à des murs végétaux bio-filtrants,



- Embellissement et aspect esthétique,
- etc.

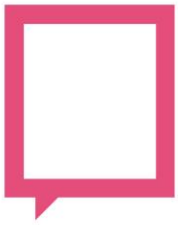
Si les citoyens reconnaissent que la qualité de la vie en ville s'est améliorée, ils déplorent toutefois de ne pas avoir suffisamment d'espaces verts au voisinage de leur logement. L'enquête réalisée par Ipsos pour le compte de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (2008) a confirmé l'importance de cette demande de nature : **trois Français sur quatre fréquentent régulièrement les espaces verts de leur commune**. Et le dernier sondage publié en 2013, toujours réalisé par l'Ipsos pour l'Unep, révèle que **pour 9 Français sur 10 la verdure est un élément essentiel de la vie quotidienne**. Pour un Français sur deux, le mérite principal des jardins réside dans leurs vertus environnementales. Les jardins sont devenus des éléments essentiels de nos vies, sans doute pour compenser l'hyperurbanisation de nos sociétés.

L'accroissement de la nature en ville suppose de développer une stratégie spatiale qui se traduit directement dans le Plan local d'urbanisme (PLU) de Lyon par **trois principes fondateurs : mailler, optimiser et valoriser**. Cette stratégie, nous l'avons acté dans tous les documents de planification et d'urbanisme, notamment le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui prévoit de préserver 50% de la surface du territoire comme non constructible.

**Mailler permet de relier entre eux les différents espaces pour créer des continuités vertes et écologiques.**

C'est un principe que nous appliquons avec des projets importants comme les liaisons vertes entre les 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, les Berges du Rhône qui ont permis de relier le Parc de la Tête d'Or à celui de Gerland, les Rives de Saône, etc.

Mailler constitue une action sur l'espace public pour **réduire l'emprise de l'automobile au profit de la nature en ville**. Cette action permet d'envisager un nouveau potentiel pour **l'accroissement de la nature sur la voirie** comme nous l'avons fait rue de la Part-Dieu et rue Garibaldi.



C'est un système à deux mailles **articulant les grandes promenades vertes et des ramifications** pour irriguer l'ensemble de la ville. Par exemple, les Rives de Saône permettront ensuite d'irriguer un réseau de cheminements doux vers le cœur des quartiers, comme à Saint-Rambert, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, dont le plateau sera directement relié par un ensemble de parcs aux Rives de Saône.

**Les Liaisons Vertes piétonnes du 5<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements s'appuient sur la trame verte dans des secteurs où l'urbanisation et la topographie accidentée ont ménagé des poches de verdure.** La progressive mise en relation de ces espaces végétalisés permet d'ouvrir au public des circulations pacifiées dédiées aux piétons dans un cadre de verdure privilégié.

Les Liaisons Vertes sont à la fois, des itinéraires de promenade, de détente et des liens fonctionnels qui assurent la desserte des équipements et des espaces publics, notamment les parcs et jardins, du réseau de transport en commun ou encore des commerces.

Leur aménagement doit permettre de conforter et développer la trame verte dans un souci de restauration, de protection et de gestion d'une biodiversité remarquable.

Au cours du mandat 2001-2008 les premiers aménagements de cheminements piétons ont été réalisés sur le 5<sup>ème</sup> arrondissement. La liaison reliant l'avenue de Ménival à l'avenue Eisenhower a été ouverte au public et la Voie Verte créée sur le tracé délaissé de la ligne de tramway Lyon – Vaugneray a fait l'objet d'importants travaux de sécurisation de ses talus.

À l'issue d'une période d'études et de concertation, **six liaisons ont été aménagées durant le mandant 2008-2014.**

*Pour le 5<sup>ème</sup> arrondissement :*

- création d'une liaison rue Sœur Janin / Voie Verte,
- création d'une liaison Parc de la Garde / impasse Bellemain / Groupe Scolaire Champvert,
- sécurisation et embellissement de l'intersection rue de Champvert / Voie Verte,



- aménagement du débouché ouest de la Voie Verte sur l'avenue Buyer (création d'un accès en rampe intégrée dans un talus jardiné),
- création d'un parc promenade reliant le Parc de la Mairie du 5<sup>ème</sup> à l'avenue Buyer par la clinique de Champvert.

*Pour le 9<sup>ème</sup> arrondissement :*

- prolongation du Chemin des Carriers jusqu'au fort de Loyasse.

Une signalétique dédiée aux Liaisons Vertes a également été développée pour guider le piéton sur les cheminements. Celle-ci est implantée en accompagnement des liaisons réalisées.

*Le projet en quelques chiffres :*

- 6 liaisons piétonnes
- 2,3 km de liaisons piétonnes aménagées dont 1,2 km de liaisons nouvelles
- 13 000 m<sup>2</sup> de surfaces vertes supplémentaires ouvertes au public
- 2 220 000 € d'investissement

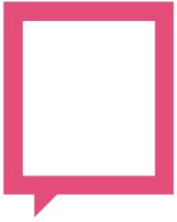
Pour mailler la ville en créant des continuités vertes, nous avons mobilisé les différentes possibilités offertes par le PLU : EBC (Espaces Boisés Classés), EVMV (Espaces Végétalisés à Mettre en Valeur), ER (Emplacement Réservé), etc.

**Ce qui nous permet aujourd'hui de proposer à chaque Lyonnais un espace vert à moins de 500m de leur domicile.**

**Il faut ensuite penser à « optimiser » la place de la nature en ville pour la diffuser partout où elle peut exister.**

Nous avons ainsi encouragé les initiatives telles que les micro-implantations florales (MIF) dans les trottoirs ou le jardinage de rue.

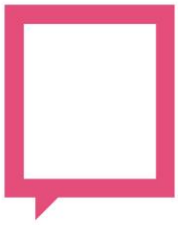
Mais nous avons surtout :



- **Végétalisé les places publiques**, notamment en secteur historique où la conception minérale des espaces à trop longtemps prévalu. La « grenellisation » du PLU et la création des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) devrait nous permettre d'aller plus loin. Nous avons déjà quelques réussites comme la place Benoît Crépu dans le Vieux-Lyon, la place des Jacobins ou la place Bellecour en Presqu'île, la place Diego Brosset aux Brotteaux ou encore la place de l'Abbé Pierre à la Duchère.
- **Verdi les toits et des façades**. Les techniques ne sont pas toujours au point, il y a souvent des débats. À Lyon, nous avons produit une étude qui montre que le potentiel de toits verts représente 3 fois la surface du parc de la Tête d'Or. Pour l'instant, nous en sommes à 3,5 hectares, avec par exemple le verdissement du toit des renommées Halles Paul Bocuse. Surtout, ce verdissement des toits et des façades permet de prolonger l'impression de nature depuis l'espace public.
- **Renforcé de la visibilité de la nature en ville**. Nous avons souhaité la développer avec la définition du zonage URM (zones résidentielles) pour faciliter la transparence végétale vers les cœur d'îlots où nous imposons au moins 15% de surface en pleine terre dans toutes les nouvelles constructions. Cette transparence permet d'avoir accès visuellement à une richesse insoupçonnée : les espaces verts privés.

**À Lyon, nous comptons 405 hectares d'espaces verts ouverts au public, bientôt 430.** Nous avons en effet fourni un réel effort avec la **création de 50 hectares d'espaces verts publics en deux mandats**, notamment avec la création de plusieurs grands parcs supplémentaires : le parc des Berges, le parc de Saône, le parc Blandan, le Clos Layat et le parc du Vallon.

Nous avons investi **17 millions d'euros dans le Parc de la Tête d'Or**, l'un des plus grands parcs urbains d'Europe avec ses 100 hectares, son parc zoologique, sa roseraie, son jardin botanique, ses 8700 spécimens d'arbres dont les plus vieux ont plus de 150 ans... Le Parc de la Tête d'Or a bénéficié de la **rénovation de plusieurs équipements (roses, pergolas, édifices sanitaires, serre mexicaine...)**, de travaux d'aménagement sur la vacherie (bâtiment conçu par Tony Garnier) et surtout d'un **enrichissement considérable**



**des collections des jardins zoologique et botanique.** La **création en 2006 de la plaine africaine** a permis à de nombreuses espèces animales (girafes, zèbres, antilopes, lémurs, flamant roses, pélicans, canards d'Afrique) de cohabiter en totale liberté sur près de 3 hectares. Depuis cette époque, le zoo du parc de la Tête d'Or est reconnu comme un des établissements les plus performants en matière de préservation animale. Récemment, plusieurs naissances, dont certaines d'animaux en voie de disparition, sont venues confirmer la qualité des équipes et de l'espace du zoo (panthère de l'amour, zèbre de Hartmann, girafe...). La particularité du parc de la Tête d'Or est la **Roseraie Internationale de Lyon qui depuis 1964 s'étend sur plus de 5 hectares et abrite près de 16 000 rosiers répartis en 450 variétés.** D'ailleurs, la Ville de Lyon, riche de ce savoir-faire et de ce patrimoine floral, accueillera cette année, pour la première fois en France, le congrès mondial des sociétés de roses (*World Federation of Roses Societies*).

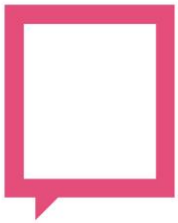
**Nous avons également classé au PLU 1065 hectares comme espaces verts à protéger, à valoriser, et comme espaces naturels** (dont les fleuves). Soit **22% de la surface de la commune de Lyon.** L'un des enjeux du réaménagement des fleuves, avec les projets des Berges du Rhône et des Rives de Saône, était bien entendu de permettre aux Lyonnais d'accéder à ce patrimoine naturel.

Mais quand on considère la totalité des espaces végétalisés et naturels (espaces verts privés, arbres, fleuves, cimetières... compris), on atteint 1870 hectares, ce qui offre un **ratio d'espaces verts de 38,5m<sup>2</sup> par habitant.** La **totalité des espaces verts, publics et privés confondus, représentent 38% de la surface de la commune !**

**Il est essentiel de valoriser les espaces verts existants et de les intégrer au développement de la nature en ville.**

Cette valorisation suppose de mobiliser les outils du PLU pour **ménager les continuités végétales entre les parcelles et travailler les aspects extérieurs des îlots.**

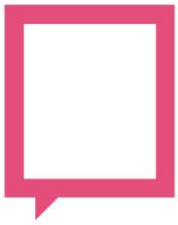
La valorisation doit considérer les services écologiques rendus au profit du changement climatique et de la biodiversité. Celle-ci passe également par une exigence qualitative.



Nous l'avons traduite à Lyon par la **mise en place d'une éco-gestion évolutive et durable qui a permis au service des espaces verts de la Ville de Lyon d'être le premier en France à être certifié ISO 14 001** en 2005. Cette certification a d'ores et déjà été renouvelée à deux reprises en 2008 et 2011. Elle vient récompenser un travail de longue haleine des équipes dédiées aux espaces verts de la Ville. Les jardiniers de la Ville de Lyon ont en effet développé des pratiques de gestion différenciée des parcs et jardins. Ce qui implique davantage d'observation et une meilleure connaissance du milieu afin de décider au mieux des pratiques à utiliser, des fréquences et des périodes d'intervention, pour protéger le milieu et les espèces qui y vivent. De nombreuses actions sont réalisées sur le choix des végétaux, sur la conception paysagère, sur la récupération des eaux (de pluie et des eaux de pompage des parkings souterrains), sur la réalisation de paillis et compost, sur les techniques d'entretien (abandon de l'usage des pesticides, introduction d'insectes prédateurs, utilisation de poteries biodégradables, réduction des fréquences d'intervention, limite de l'usage des moteurs, usage d'huile végétale issue du circuit-court)... Ces actions ont permis la réduction des coûts d'entretien : les sommes auparavant allouées aux pesticides sont désormais investies dans le développement de techniques plus écologiques.

Ces bonnes pratiques ont, par ailleurs, permis de favoriser le **cercle vertueux de la biodiversité sur l'ensemble du territoire**. Plusieurs aménagements ont été réalisés ces dernières années avec pour objectif de préserver les écosystèmes, de renforcer l'équilibre et de réintégrer des espèces animales et végétales en milieu urbain. À Confluence, l'aménagement des jardins aquatiques, véritables éco-réservoirs pour la biodiversité, a ainsi permis l'arrivée de poissons, de nouvelles espèces d'oiseaux, de mammifères et de lépidoptères, saluée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Toujours dans cette logique, nous avons décidé, en 2010, de nous associer au projet européen **UrbanBees**. Ce projet expérimental d'une durée de cinq ans a pour objectif de préserver et de renforcer la biodiversité en milieu urbain pour les abeilles sauvages et pour les pollinisateurs. Il a permis l'aménagement de 24 sites sur 13 communes (ruches, prairies naturelles...) pour accueillir les 314 espèces d'abeille recensées sur le Grand Lyon.



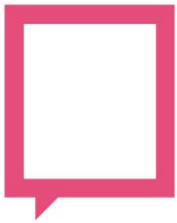


Cette valorisation de la nature passe aussi par l'obtention de labels. À ce jour, Lyon compte **5 parcs labellisés « éco-jardins »** (Gerland, Cerisaie, Bretilod, Montpellas et Chambovet) et **2 parcs labellisés « jardins remarquables »** (Gerland et Tête d'Or). **Lyon s'est en outre classée 4<sup>ème</sup> dans le classement réalisé par l'Union nationale des entreprises du paysage (Unep)** en 2014, qui a sollicité les 50 plus grandes villes de France, soit les agglomérations de plus de 85.000 habitants, et les a évaluées par le biais de cinq grands critères via une cinquantaine d'indicateurs : le patrimoine vert accessible au public, les efforts d'investissement en faveur du développement du végétal, la préservation de la biodiversité, la gestion des déchets verts et la promotion des espaces verts. **Le Prix national de l'Arbre 2014**, décerné à Lyon par le Comité national des villes et villages fleuris, est également venu récompenser l'action volontaire menée en faveur des 85 000 arbres existants sur l'agglomération. En 10 ans, ce sont 16 000 arbres qui ont été plantés. La Charte de l'Arbre, initiée en 2011, comportait, en 2013, 80 signataires, tous engagés dans la protection et le développement du patrimoine arboricole.

La nature en ville est également un enjeu primordial pour préserver la ressource en eau et ainsi **développer le pendant de la trame verte : la trame bleue**. C'est l'une des orientations que nous avons prise afin de proposer de **nouveaux espaces aquatiques** : noues, piscines naturelles, bassins, jardins aquatiques... Pour ne prendre que cet exemple, **le Grand Lyon a consacré 6,3 millions d'euros d'investissements à l'Anneau Bleu** constitué de 5 000 hectares d'espaces naturels et aquatiques aux portes de la ville (Miribel-Jonage).

### **Notre projet pour favoriser la nature en ville**

La révision générale en cours du Plan local d'urbanisme (PLU) doit nous permettre d'aller plus loin encore pour réaliser les objectifs du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et développer davantage la trame verte et bleue sur la Ville de Lyon en créant de nouveaux corridors verts, en reliant les espaces entre eux, en développant d'autres espaces de nature, qu'ils soient ouverts au public, ou qu'ils soient privés, notamment les toitures végétalisées et les murs végétaux.

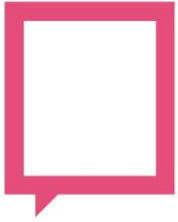


**Nous créerons au cours du prochain mandat deux nouveaux parcs urbains linéaires,** nouvelle forme de parcs s'appuyant sur l'armature des fleuves et cours d'eau :

- **Le parc linéaire de l'Ouest sur plus de 20 km** : le futur parc partira du parc de l'hippodrome de la Tour de Salvagny, rejoindra le parc de Lacroix-Laval et se poursuivra à travers les vallons de Ribes, du Ratier, de Charbonnières, et enfin de l'Yzeron jusqu'à sa confluence avec le Rhône à Oullins.
- **Le parc linéaire de l'Est en deux segments** : le premier segment de ce parc reliera le fort de Saint-Priest, site d'intérêt patrimonial, au Parc de Parilly et ses 178 ha offrant des heures de promenades dans des sentiers forestiers et de multiples activités sportives. Entre les deux, il traversera la Forêt de Feuilly, une forêt plus récente plantée à l'occasion de la réalisation du Parc technologique. Puis au sortir du Parc de Parilly, il rejoindra le fort de Bron, passera ensuite par les différents équipements de loisirs de ce secteur, l'aérodrome de Bron et le golf de Chassieu et traversera le V-Vert jusqu'au Grand Large.

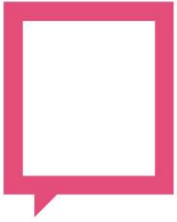
**Sur Lyon, nous créerons ou réaménagerons des espaces verts, notamment :**

- **1er arrondissement** : réhabilitation et réaménagement du Jardin des Chartreux, parc historique créé au XIXe siècle, pour mieux répondre aux usages actuels, et extension du jardin aux Simples.
- **2e arrondissement** : aménagement du quartier du Champ avec des espaces paysagers, et des places Denuzière et Bayard avec ses jardins.
- **3e arrondissement** : aménagement de la deuxième phase de l'Esplanade du Dauphiné Nelson Mandela (dont une première tranche a été réalisée en 2004) pour en faire le grand espace vert du quartier ; création d'un grand parc paysager de plus de 8 000 m<sup>2</sup>, le « Parc Feuilat », sur le site de l'ancienne friche RVI ; transformation du parking DDE (avenue Saxe/Moncey) en vaste place jardin.
- **4e arrondissement** : rénovation du Jardin Rosa Mir, un jardin patrimonial d'une originalité remarquable, et création d'un espace vert en belvédère sur l'ancien collège Maurice Scève.



- **5e arrondissement** : restauration du patrimoine arboré des Jardins du Rosaire et réaménagement de l'Esplanade de Fourvière, pour qu'elle soit un lieu plus végétalisé et plus propice à la promenade, extension du jardin des Minimes.
- **6e arrondissement** : restauration des petites serres et réaménagement de l'enclos des éléphants (à destination d'animaux asiatiques) au parc de la Tête d'Or, création d'un parc à Bellecombe sur le site de l'ancienne blanchisserie des HCL.
- **7e arrondissement** : aménagement de l'espace Mazagran et réalisation de jardins dans le cadre du grand projet de Gerland notamment sur le quartier des Girondins.
- **8e arrondissement** : à la jonction entre le 8<sup>e</sup> arrondissement et Vénissieux, le Clos Layat va être le parc qui manquait dans le secteur du Moulin à Vent, qui s'est beaucoup développé ces dernières années. Sur 3 ha, il viendra compléter l'ensemble sportif déjà existant en offrant des espaces naturels d'une grande diversité (au sud un boisement, où seront réintroduites et protégées des espèces de la flore rhodanienne ; au centre une large promenade arborée comprenant notamment un théâtre de verdure, une aire de jeux et une « piscine de brouillard » ; au nord, une grande prairie bordée d'arbres et de jardins mellifères), ouverture au public de l'espace vert de l'ancienne clinique Saint-Vincent de Paul.
- **9e arrondissement** : création dans le Parc de la Cressonnière d'un centre d'initiation à la nature et à l'environnement en lien avec les associations d'insertion ; extension du Parc Montel ; aménagement d'une liaison entre le Parc du Vallon et Vaise, au niveau de l'entrée Sud du Parc et de la rue Marietton ; création d'un nouveau parc dans la ZAC Industrie Nord, le « parc des Trembles » ; création des jardins cultivés à la lisière du parc du Vallon, et des jardins du Belvédère au pied de la tour Panoramique à la Duchère.

**La rénovation des petites serres du Parc de la Tête d'Or sera une nouvelle étape dans la mise en valeur de notre patrimoine botanique comme zoologique** : plusieurs milieux seront créés, hébergeant des espèces animales et végétales menacées (par exemple petits reptiles, papillons, insectes, batraciens, oiseaux...). Cette nouvelle dimension mêlant « monde animal » et « monde végétal » sera une première à Lyon. Elle



permettra, par une mise en scène et une muséographie adaptée, d'appréhender la diversité du monde végétal et sa fragilité, d'inviter le visiteur à découvrir les relations hommes - plantes à travers diverses thématiques (plantes alimentaires, médicinales, utilitaires et culturelles ...). Derrière chaque espèce végétale, c'est l'histoire d'une grande saga qui sera dévoilée aux visiteurs au cours de leurs balades.

Dans chaque arrondissement, y compris les plus denses, **nous réaliserons des créations, requalifications et/ou extensions de squares, jardins ou parcs, des verdissements d'escaliers** lorsque cela s'avèrera possible et **nous planterons des jardinières ou gros pots sur les places ou dans les rues qui sont très minérales** pour agrémenter la vie des riverains et autres usagers et lutter contre les îlots de chaleur.

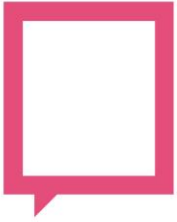
**Nous continuerons notre action en faveur de la création de nouvelles trames vertes.** Certaines feront l'objet d'études de faisabilité pour une réalisation éventuelle dans le prochain mandat.

*Pour les 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements :*

- Création d'une trame verte / modes doux par adaptation des modes de gestion d'espaces verts existants, réaménagement ou aménagement de sites végétalisés suivant deux axes :
  - Est/Ouest, du Rhône à la Saône : via la montée Joséphin Souлары, collège Maurice Scève, traversée plateau axée sur boulevard Croix Rousse et ses sites « satellites », Clos Jouve, parc Cerisaie, rue Chazières, Chemin vert, Rue des Esses...
  - Nord/Sud, des balmes de Caluire au jardin des Plantes : via Balme Cerisaie / Birmingham, jardin des Chartreux et cours Général Giraud, IUFM, jardin des Plantes...

*Pour le 3<sup>ème</sup> arrondissement :*

- Revalorisation de la diagonale Moncey en aménageant une trame végétalisée et paysagère irriguant tout le quartier, des Halles Paul Bocuse aux Berges du Rhône



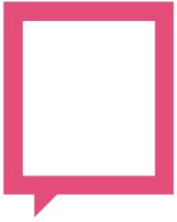
via la place Guichard, et reliant les différents espaces publics qui la jalonne et qui seront rénovés.

*Pour le 5<sup>ème</sup> arrondissement :*

- Prolongation du Chemin vert au-delà de l'avenue Barthélémy Buyer, jusqu'au parc des Hauteurs, via une sécurisation de la traversée piétonne sur Buyer (aménagement du carrefour à feux), la traversée du quartier de la Gravière et la traversée du cimetière de Loyasse (études en cours).
- Liaison Balmes de l'Antiquaille : créer le maillon manquant d'une liaison reliant la Montée du Chemin Neuf et la Montée du Gourguillon au jardin du Rosaire + réhabiliter la clôture du tènement boisé sur la Montée Saint-Barthélemy (étude de faisabilité prévue début 2014).
- Entrée du parc des Hauteurs via jardin de la Visitation : requalification du jardin et amélioration de la liaison avec le Parc des Hauteurs (études en cours).
- Parc-promenade Élise Rivet : création d'un parc-promenade reliant la rue des Noyers à la rue Joliot Curie, via parcelle Grand Lyon puis Ville (études en cours).
- Liaison verte Jardin des Curiosités / Montée des Epies : aménager un cheminement piéton sur la balme surplombant le quartier Saint-Georges reliant le Jardin des Curiosités à la Montée des Epies (à étudier).
- Liaison Institut Cervantès / Jardin des Curiosités / Antiquaille : création d'une liaison entre Montée de Choulans et la Place Abbé Larue transitant par l'Institut Cervantès, avec création d'un accès piétons et portail entre les parcelles Ville et Institut Cervantès - Objectif à terme : rejoindre le quai Fulchiron (à étudier).

*Pour les 5<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements :*

- Création d'un nouveau lien reliant le 9<sup>e</sup> (Vaise / Cressonnière) au parc de Champvert : depuis le square du Béal, via la Cressonnière, montée des Deux Amants, parc de Hautefeilles, parc de la Chapelle, rue Bellemain ou avenue Buyer, jusqu'au chemin vert.



Pour les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements :

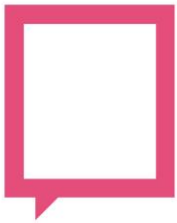
- Création d'une trame verte / modes doux par adaptation des modes de gestion d'espaces verts existants, réaménagement ou aménagement de sites végétalisés suivant un axe Ouest / Est reliant les Berges du Rhône au parc de Parilly, via secteur rue Chevreul, parc Blandan, Manufacture, intersection Tchecoslovaques / Berthelot, avenue des États-Unis, secteur Pressensé, etc.
- Création à terme de trois grands corridors verts à Gerland : allée du Rhône, allée de Fontenay, allée de Gerland.

Pour continuer à développer une ville nature, **nous déploierons un pacte chlorophylle** : un capital naturel par quartier et par habitant. Il s'agit de garantir un ratio minimum de surface végétalisée en fonction de la nature du quartier (zone d'habitat, zone économique...), de la nature des surfaces végétalisées, de la densité... À terme, ce pacte doit permettre à chacun d'accéder à moins de 10 min à pied de son domicile à un espace public végétalisé. **Une charte du square plaisir** sur le modèle de la charte de l'arbre, qui précisera les critères à respecter pour faire de tous les squares des lieux alliant proximité et nature, sera également mise en place.

**Nous souhaitons implanter toujours plus d'arbres : + 3000 arbres par an pour atteindre 110 000 arbres en 2020.** Sont d'ores et déjà prévus 700 arbres dans la ZAC des Girondins à Gerland, 600 arbres dans la phase 2 de Lyon Confluence, 400 arbres pour la ZAC Tase au Carré de Soie, 300 arbres à la Duchère et Mermoz Nord.

*Dans certains pays, le « jardin à l'école » se développe comme espace d'éducation à l'environnement et à la biodiversité ainsi que comme vecteur de production de légumes et de fruits qui sont consommés sur place. **Envisagez-vous d'ouvrir les écoles de votre ville au jardin, et comment ? Quelle place envisagez-vous pour les activités au jardin dans le cadre de l'aménagement scolaire ?***

Oui, nous envisageons d'ouvrir les écoles au jardin, dans la continuité de l'action que nous menons depuis 2001.



À travers le Projet Éducatif Local (PEL), nous avons initié un **partenariat innovant réunissant la Ville de Lyon, l'Éducation Nationale et l'Association Robins de Villes** pour mener avec les élèves de dix écoles le réaménagement des cours d'écoles.

Les enfants de CE2 ou CM1 ont été accompagnés par une architecte et une paysagiste pour modifier et construire ensemble leur projet de cour. L'ensemble des ateliers a permis l'élaboration du plan final, traduit ensuite par les services techniques de la Ville de Lyon.

Chacun a ainsi pu proposer des aménagements différents :

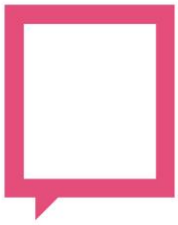
- végétalisation
- plantation d'arbres
- nouveaux jeux
- nouvelle répartition de l'espace
- etc.

Un accompagnement est prévu par le service des Espaces Verts notamment à travers des panneaux d'information afin qu'enseignants et élèves puissent **connaître la nature des plantes et leur floraison et ainsi s'initier au cycle naturel des végétaux.**

Une bonne part des jardins partagés de la Ville de Lyon propose un **jardinage exclusivement pédagogique pour les scolaires**, et 22% des 800 bénévoles des jardins partagés ont moins de 20 ans.

En sus, plusieurs associations organisent des animations en direction des scolaires, mais plus largement à destination des enfants, que ce soit à travers les centres de loisirs ou les crèches. Chaque année, plusieurs centaines d'enfants peuvent ainsi avoir un contact régulier ou ponctuel avec le jardinage.

Le parc de la Tête d'Or constitue également un centre de conservation de la biodiversité avec un patrimoine floral exceptionnel, formidable support scientifique et pédagogique. **Plus de 25 000 enfants sont ainsi accueillis chaque année dans le cadre d'activités pédagogiques.** Les grandes expositions annuelles thématiques, comme en 2013 l'exposition « Au poil », drainent chaque fois plus de 60 000 visiteurs. Depuis deux ans, un



nouvel événement a vu le jour, « les Rendez Vous de la Biodiversité », qui permet aux visiteurs de mieux comprendre les enjeux mondiaux en matière de préservation des écosystèmes planétaires, de préservation des espèces animales et végétales menacées.

Nous continuerons dans cette direction, notamment dans le cadre de la rénovation des petites serres qui sera l'occasion de mettre en valeur et de rendre accessible notre patrimoine botanique comme zoologique.

**Nous renouvellerons ou poursuivrons les initiatives utiles en termes de pédagogie menées par le Grand Lyon :** inventaire de la Flore du Grand Lyon, livre illustré sur la biodiversité locale, inventaire des libellules, guide des sentiers nature, livret biodiversité dédiés aux publics scolaires, posters biodiversité, plaquettes dédiées aux animaux et insectes, films animaliers...

***Les espaces verts ont un impact positif sur la santé physique et psychique. Quels sont les objectifs que vous vous proposez d'atteindre à ce sujet dans les hôpitaux de votre ville qui relèveront de votre responsabilité si vous êtes élu Maire en mars prochain ?***

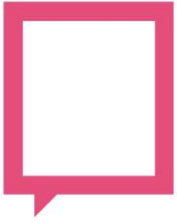
L'impact sur la santé physique et psychique a été pris en compte dans la volonté de mailler la ville d'espaces verts en proposant que chaque habitant puisse disposer d'un tel espace à moins de 500m de son domicile (cf. question 1). Cet objectif est atteint aujourd'hui.

**Les hôpitaux présents sur Lyon se situent à proximité d'espaces de nature majeurs :**

- L'Hôpital Saint-Luc Saint-Joseph se situe en lisière des Berges du Rhône,
- L'Hôpital Femme Mère Enfant (HFME) se situe à proximité du Parc Chambovet et du parc du Vinatier,
- L'Hôpital Édouard Herriot se situe à proximité du Parc Chambovet et se trouvera demain à côté du nouveau parc de 8.000m<sup>2</sup> aménagé dans l'ancienne friche RVI.

Les Hôpitaux Est ont bénéficié d'aménagements sous forme de zones de rencontre végétalisées, à vocation thérapeutique. L'Hôpital de la Croix-Rousse a profité de sa rénovation pour aménager une place piétonne propice à la déambulation. L'Hôpital de





gériatrie des Charpennes possède des espaces verts paysagés dédiés entre autres à la rééducation.

**Demain, nous accorderons la même importance à la préservation et au développement des espaces de verdure à proximité directe ou au cœur des hôpitaux lyonnais.** Le grand projet de rénovation de l'Hôpital Édouard Herriot prévoit ainsi des zones paysagées, véritables espaces de respiration, correspondant à l'esprit originel du site imaginé par l'architecte Tony Garnier.

*Aux quatre coins de la planète la vocation du jardin à contribuer à nourrir les habitants des villes connaît un nouvel essor. **Avez-vous des objectifs en ce domaine et, si oui, quels sont-ils ?***

**Nous souhaitons favoriser le développement des jardins** pour permettre la consommation de produits frais et de saison, susciter la naissance de circuits courts « de la fourche à la fourchette » et permettre aux habitants qui le souhaitent de cultiver la terre à des fins nourricières.

Lyon, de part sa forte tradition industrielle, bénéficiait de nombreux jardins ouvriers. Ces derniers ont été pérennisés et la Ville de Lyon a ouvert de nouveaux espaces en créant des jardins partagés (une quarantaine aujourd'hui). **Lyon propose ainsi 10 hectares d'espaces de jardinage, ouvriers ou familiaux.**

Comme nous le faisons actuellement, **nous nous efforcerons, dès qu'un collectif se mobilise autour d'un projet de jardin, de créer ou mettre à sa disposition un espace afin qu'il puisse mener à bien son projet.** Demain, nous continuerons à favoriser l'implantation d'un jardin partagé au sein de chaque nouveau projet urbain d'envergure.



*Les jardins collectifs offrent un espace propice au développement du lien social. Ces jardins se développent sur des espaces que la ville leur confie. **Avez-vous des objectifs en ce domaine et, si oui, quels sont-ils ?***

**Oui, nous envisageons de persévérer et d'amplifier encore notre soutien aux jardins partagés.**

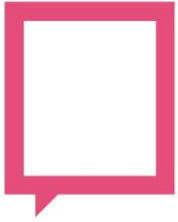
Le développement de ce type de jardins reposant d'abord sur une volonté citoyenne et associative, la Ville de Lyon a choisi de soutenir ce type d'initiatives en permettant aux associations de jardins de développer, au-delà de la pratique du jardinage, des activités conviviales, culturelles, environnementales, etc. qui favorisent la sociabilité et l'éducation à l'environnement. Nous avons œuvré par le biais :

- du **soutien financier aux associations gestionnaires et animatrices de jardins** partagés ou pédagogiques,
- de l'**aménagement de jardins d'habitants** sur des espaces à domanialité publique et de l'animation d'activités de jardinage,
- de la **mise à disposition de terrains municipaux** aux associations gestionnaires de jardins.

Ainsi, **en 10 ans, une quarantaine de jardins collectifs ont été créés sur Lyon** sur des terrains mis à disposition des associations soit par les collectivités (Ville ou Grand Lyon), soit par des bailleurs sociaux, voire par des promoteurs privés.

800 bénévoles sont aujourd'hui investis sur ces jardins et certains développent d'autres actions en faveur du développement de la nature en ville comme la végétalisation des trottoirs grâce à des micro-implantations florales (MIF) avec le soutien du service des Espaces Verts et celui de la Voirie.

Au cours du prochain mandat, pour continuer dans cette direction, **nous consacrerons 200 000 euros par an à la création de nouveaux jardins partagés.**



*La loi ALUR prévoit que le règlement d'un PLU pourra « imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville ». **Votre politique d'urbanisme prévoit-elle d'aller dans cette direction et, si oui, comment ?***

**Oui, notre politique d'urbanisme continuera à favoriser l'implantation de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables dans tous les projets urbains** afin de protéger et de développer la nature en ville à toutes les échelles.

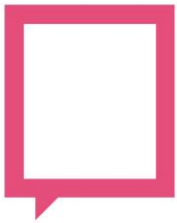
Le Plan local d'urbanisme (PLU) de Lyon élaboré en 2005 requiert que chaque nouvelle construction développe au moins **15% de surface en pleine terre, notamment afin de favoriser la plantation d'arbres.**

La définition du zonage URM (zones résidentielles) dans le PLU vise à **permettre la transparence végétale vert les cœurs d'îlots** sur le modèle de la Cité Jardin de Gerland (cf. réponse à la première question).

Dans le référentiel Habitat Durable mis en place par le Grand Lyon et qui s'impose dans toutes les zones d'aménagement concerté (ZAC), sur les projets de logements sociaux, et sur tous les terrains cédés par la collectivité, et aujourd'hui dans les projets urbains partenariaux (PUP), la nature, pour ses vertus sur la biodiversité, sur le rafraîchissement, sur l'isolation, etc. représente un élément fort du travail architectural et urbanistique.

Parallèlement, un travail de sensibilisation a été opéré à l'endroit des promoteurs afin de **développer les toitures végétales.** En 10 ans, 3,5 hectares de toits végétaux ont ainsi pu être créés en plus des surfaces en pleine terre requises.

**Nous amplifierons encore notre action en ce sens afin que partout à Lyon la nature soit à sa place.** Nous étudierons les dispositions de la loi ALUR dans le cadre de la révision de notre PLU pour tenir cet objectif.



*La production maraîchère vivrière se développe parfois en couronne périurbaine. Envisagez-vous dans ce domaine, au plan métropolitain ou communautaire, des projets spécifiques et, si oui, lesquels ?*

**Oui**, dans le cadre des projets PSADER (projet stratégique pour l'agriculture et le développement rural) et PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains), nous mènerons au plan métropolitain une **politique de préservation et de valorisation des espaces agricoles périurbains**.

Dès 2001, la communauté urbaine du Grand Lyon s'est dotée d'un **vice-président délégué à l'agriculture périurbaine faisant de cette thématique une priorité politique**.

Un état des lieux a été réalisé indiquant l'importance économique et environnementale de l'agriculture à l'échelle métropolitaine :

- les espaces agricoles occupent 24% du territoire du Grand Lyon (12 281 hectares),
- 200 exploitations sont présentes sur le territoire et alimentent les plus de 200 marchés de l'agglomération,
- 6 magasins de producteurs et 20 AMAP travaillent sur l'agglomération,
- 40% des exploitations agricoles sont impliquées dans un système de vente en circuit court.

Cet état des lieux a également révélé des faiblesses avec notamment une perte de surfaces agricoles du fait de l'étalement urbain.

Outre les orientations du SCOT qui fige désormais l'équilibre entre surfaces construites et surfaces non constructibles, un **long travail de concertation a été engagé pour définir une politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP)**.

En 2013, 9 700 hectares ont ainsi été protégés sur 40 communes du Grand Lyon.

Une aide financière conséquente a été mobilisée pour **aider les projets en faveur d'une alimentation durable avec plus de 5 millions d'euros engagés pour la période 2010 – 2016 et un objectif clair : assurer la pérennité de l'activité agricole installée sur le territoire communautaire** pour sa participation à la préservation du cadre de vie, à la



production de produits frais de proximité, à la vivacité des marchés forains et à l'excellence gastronomique lyonnaise. Nous continuerons cette dynamique.

Sur le prochain mandat, grâce au PSADER, **nous soutiendrons l'installation de nouveaux éleveurs, agriculteurs et viticulteurs et les aiderons à diversifier leurs activités** en soutenant financièrement les projets de valorisation de leur production (transformation de produits - soupes, compotes, confitures, yaourts, fromages...) ou les projets d'activités d'hébergement, de restauration et de tourisme. Nous continuerons à **favoriser les conversions vers l'agriculture biologique. Nous multiplierons les circuits courts de distribution en ville** : AMAP, points de vente directs, marchés de fin d'après-midi, approvisionnement des cantines...